



## Compte-rendu Conseil municipal du 23 janvier 2023

**LE PROCES-VERBAL EST INTEGRALEMENT DISPONIBLE ET CONSULTABLE EN MAIRIE**

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 23 janvier sous la présidence du maire, Richard Ley.

### • Mise en place de la taxe de séjour modifiée suite courrier Préfecture

En date du 7 novembre 2022, le conseil municipal avait délibéré sur la mise en place d'une taxe de séjour et sa tarification applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par courrier en date du 9 décembre 2022, la Préfecture a fait savoir qu'elle avait quelques observations à émettre quant à ladite délibération, notamment sur l'application de cette dernière. En effet, celle-ci ayant été prise après le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la Préfecture fait savoir que son application prendra effet au **1<sup>er</sup> janvier 2024** et non pas au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

De plus, pour la catégorie d'hébergement en attente de classement ou sans classement, le conseil municipal avait voté, en date du 7 novembre 2022, un tarif par nuitée de 2,50 € par personne, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Or, la Préfecture a fait savoir que ce pourcentage devait être compris entre 1 % et 5 %.

Le conseil municipal a donc délibéré dans ce sens et a décidé d'appliquer un nouveau tarif de **2,40 €** par personne pour les hébergements en attente de classement ou sans classement.

### • Prévision travaux 2023

Monsieur le Maire a proposé une liste de travaux susceptibles d'être réalisés en 2023 en fonction du budget, à savoir : Sécurisation de la Grand Rue par les chicanes ; Finalisation des installations LED dans les bâtiments communaux (mairie et club house) + détecteur de présence ; Réparation projecteur stade de football ; LED Grand-Rue/De Gaulle ; Réparation clôture aire de jeux ; Portails club house et atelier municipal ; Aménagements extérieur (plateforme) et intérieur du hangar communal ; Installation de 5 caméras supplémentaires ; Remplacement de toutes les plaques de rue ; Rénovation des enrobés rue des Vignes.

Monsieur le Maire a également précisé que cette liste est non exhaustive.

Une discussion a eu lieu et il a été décidé d'établir une liste des travaux à prioriser dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Il précise, également, que pour certains travaux, des demandes de subvention peuvent être faites auprès de différents organismes, à savoir l'Etat, la CEA, la Région Grand Est ou encore Colmar Agglomération, ce qui diminuerait les coûts pour la commune.

### • Installation de caméras de vidéoprotection

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil Municipal que par circulaire du 29 septembre 2022, Monsieur le Préfet a annoncé de nouvelles catégories pour le subventionnement d'investissement 2023 dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et notamment en matière de sécurisation des espaces publics.

Il a, également, précisé qu'au vu de ces éléments et dans le cadre du parc de vidéoprotection existant, il serait intéressant d'installer 5 caméras de vidéoprotection supplémentaires, à savoir :

- 1 caméra située rue des Presles,
- 2 caméras situées rue du Stade,
- 2 caméras situées à l'angle de la Grand-Rue et de la rue du Stade avec visionnage côté Ouest pour l'une et côté Est vers le centre du village.

Un devis a, d'ores et déjà, été établi par la société HP Sécurité pour un coût estimé à 6 844 € HT.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 30 % au titre de la DETR, 25 % au titre de la politique de développement territorial de la Collectivité Européenne d'Alsace et 25 % au titre du Plan Régional de soutien aux collectivités de la Région Grand Est.

Au vu de ce qui précède, le conseil avec 9 voix « pour » et 5 « abstentions », a pris acte du devis pour un montant estimatif de 6 844 € H.T. et décide d'inscrire les crédits au BP 2023 et de faire les demandes de subvention pour les 5 caméras supplémentaires.

- **Motion de soutien à la Brigade Verte**

Monsieur le Maire a donné la parole à M. DIETRICH qui rappelle que la Brigade Verte est une institution, un système de mutualisation de gardes champêtres, que beaucoup de collectivités, de régions nous envient et que les communes du Bas-Rhin prennent en exemple et que ce système est en danger.

En effet, en date du 16 juin 2014, le Sénat a adopté en 1<sup>ère</sup> lecture, le texte afférent à la Police Territoriale qui prévoit la fusion du Corps des Policiers Municipaux et des Gardes Champêtres.

Véritable avancée en termes d'évolution de carrière, ce texte risque de compromettre fortement l'avenir juridique de l'entité Brigade Verte, et son statut de Syndicat Mixte.

C'est pourquoi, une motion de soutien à la Brigade Verte est proposée au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a réaffirmé solennellement son indéfectible attachement à cette police de proximité et sa volonté de pérenniser la Brigade Verte afin de mettre en avant un service public de qualité.

- **Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Monsieur le Maire a porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal, le chiffre, que l'INSEE a transmis en date du 9 décembre 2022, relatif à la population légale de la commune de Wickerschwihr.

Il s'agit de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**La population légale s'élève ainsi à 727 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020** (contre 721 habitants au 01/01/2018).

**L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h00.**

**Prochain conseil : lundi 27 février à 19h30.**

